

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LMdG France & Innovation (EUR) - Part I

ISIN : FR001400CPM8

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions françaises.

LMdG France & Innovation (EUR) est un fonds éligible au PEA dont l'objectif de gestion est de rechercher une performance, sur une période de 5 ans minimum, supérieure à celle de l'indicateur de référence par le biais d'un portefeuille investi et géré de manière discrétionnaire en actions de sociétés principalement françaises. L'indice composite : 50% CAC40 dividendes réinvestis + 50% CAC Mid & Small dividendes réinvestis pourra être utilisé comme indicateur de comparaison de la performance. Le fonds intègre dans son objectif de gestion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La sélection des titres détenus par le fonds suit un process consistant d'abord à réduire son univers d'investissement en suivant une approche en sélectivité à partir de critères extra-financiers (ESG), puis à juger du caractère innovant des valeurs de l'univers, et enfin à procéder à l'analyse financière des entreprises éligibles pour identifier les opportunités d'investissement les plus attractives.

L'approche d'analyse extra-financière est une approche dite "Best-in-Class" identifie ainsi les entreprises ayant les meilleures pratiques ESG dans les secteurs d'activités dans lesquels elles évoluent.

Grâce à une approche en sélectivité conduisant à éliminer au moins 20% de l'univers d'investissement noté sur le plan ESG, le fonds va exclure les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux, les entreprises dont la notation liée aux controverses très sévères et les entreprises les moins bien notées.

Le Fonds est investi en actions de toutes capitalisations cotées en France en vue de réaliser l'objectif de gestion.

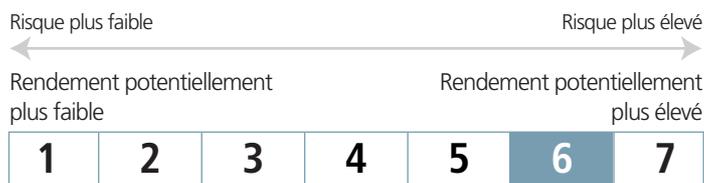
Axée sur des actions de sociétés principalement françaises ainsi que sur le caractère innovant des entreprises (défini ci-dessous), la sélection de valeurs par le gérant s'effectue sans contrainte sectorielle, par approche :

- stratégique de moyen et long terme, en fonction des fondamentaux :

L'analyse fondamentale constitue le cœur de la stratégie et s'articule autour des axes d'analyse suivants :

- Analyse approfondie de la proposition de valeur de l'entreprise, de son modèle économique, des marchés auxquels elle s'adresse ainsi que de sa chaîne de valeur
- Analyse des avantages compétitifs majeurs différenciant l'entreprise dans son environnement concurrentiel
- Analyse des perspectives de croissance de long terme de l'entreprise et de leurs déterminants
- Analyse de la stratégie du management, de son expérience, et de la pertinence des mécanismes d'incitation visant à un alignement d'intérêt entre les parties prenantes.
- Valorisation considérant les différents aspects de l'analyse, qui permet d'identifier une éventuelle sous valorisation, afin d'investir sur les opportunités les plus attractives en diversifiant les risques idiosyncratiques.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- tactique de court terme pour tenter de profiter de variations de cours. Ces opportunités issues des fluctuations quotidiennes des marchés peuvent éventuellement être saisies par le gérant, les publications de résultats et ses propres convictions.

Le caractère innovant des entreprises est défini en établissant un univers d'investissement de base, répondant à des critères financiers prédéfinis et retraité par le gérant dont l'analyse permet de confirmer le caractère innovant des entreprises.

L'exposition au risque de change ou à des marchés autres que le marché français est accessoire.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : contrats à terme (futurs), options. Chaque instrument dérivé répond à une stratégie précise de couverture ou d'exposition générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché, dont principalement le risque actions et dans une moindre mesure le risque de change.

L'exposition globale du portefeuille incluant les produits dérivés est de 110% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif du Fonds.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, et dans la limite de 10% de l'actif, l'OPCVM peut avoir recours à des actifs obligataires, titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire libellés en euro et à titre accessoire aux dépôts, emprunts d'espèces et aux liquidités.

Le fonds repose sur les outils de fournisseurs de données extra-financières (Ethifinance et MSCI) permettant notamment d'accéder aux notations et analyses ESG. Plusieurs indicateurs clés vont être analysés, notamment les critères suivants : l'empreinte carbone, le développement des compétences, les relations avec les actionnaires.

Limite méthodologique : le fonds est dépendant des informations fournies par le fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs, la méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition à certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le fonds.

Sélection des OPC : les OPC sont susceptibles de mettre en place des approches ISR/ESG différentes et indépendantes les unes des autres en termes d'analyse des critères extra financiers (approche « Best in class », approche « Best in universe », politique d'exclusion).

Le fonds n'a pas le label ISR.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Caractéristiques essentielles :

Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 11h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette puissent faire défaut ou que leur notation de crédit soit dégradée.
- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.
- Risque de liquidité : risque que le gérant soit dans l'incapacité de vendre ses positions dans des conditions satisfaisantes afin de faire face à ses engagements, étant donné les faibles volumes d'échanges sur les marchés financiers.
- L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement¹

| | |
|-----------------|-------|
| Frais d'entrée | 2.00% |
| Frais de sortie | Néant |

Frais prélevés par le fonds sur une année

| | |
|----------------|-------|
| Frais courants | 1.10% |
|----------------|-------|

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

| | |
|---------------------------|-----|
| Commission de performance | 10% |
|---------------------------|-----|

10% TTC maximum de la surperformance du Fonds au-delà de l'indice de référence composite : 50% CAC40 NR + 50% CAC Mid & Small NR

Montant de la commission de performance facturé sur l'exercice précédent : -

¹ Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le cas échéant, les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

Le montant des frais courants communiqués est une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

■ les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

■ Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de UBS La Maison de Gestion, 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris. Internet: www.lamaisondegestion.com

Lorsque le fonds a dépassé son indice de référence, il autorise le versement d'une commission de surperformance également en cas de performance négative.

Performances passées

Performance (en %)



Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

La part a été lancée en 2022

Les performances sont évaluées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds : Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds: Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com.

Catégories de parts : Cet OPCVM est constitué d'une seule catégorie de part.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de UBS La Maison de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion et/ou sur son site internet: www.lamaisondegestion.com.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. UBS La Maison de Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/12/2022.